

Suisse



L'immigration en Suisse a augmenté en 2006 et s'élevait à 102 700 personnes dont 63 % était originaire d'un pays de l'Union européenne. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis le début des années 90. Les Allemands et les Portugais

demeurent les deux principaux groupes et représentent respectivement 24 % et 12 % des nouveaux arrivants. L'immigration en provenance d'Italie (5 %), de la Serbie (5 %) et de l'Espagne (1.5 %) d'où provenait autrefois la majeure partie de la main-d'œuvre étrangère, est en baisse. L'accroissement observé de l'immigration est principalement dû à l'augmentation des migrations de travail, bien que l'immigration pour raisons familiales et humanitaires ait augmenté aussi en 2006. D'après les statistiques normalisées de l'OCDE, un peu plus de 38 000 personnes ont immigré en Suisse pour motifs d'emploi, en augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente environ 44 % de l'ensemble de l'immigration permanente en 2006.

En 2006, 10 530 demandes d'asile ont été comptabilisées (500 de plus qu'en 2005) s'inscrivant dans une tendance de stabilisation et correspondant, comme en 2005, à des niveaux les plus faibles enregistrés depuis la fin des années 80. Parmi les demandeurs d'asile, 1 200 venaient d'Érythrée, en très forte augmentation par rapport à 2005 où 160 demandes de ce pays avaient été enregistrées.

Le nombre de naturalisations a sensiblement augmenté (+20 %) et a atteint 46 700 environ en 2006 suite aux modifications de la loi, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, limitant les frais et facilitant la naturalisation de certains groupes de personnes d'ascendance helvétique. Ce chiffre représente le niveau le plus élevé observé depuis plusieurs décennies. Les ressortissants de Serbie constituent le plus grand groupe de personnes ayant acquis la nationalité suisse et représentent plus de 25 % de l'ensemble des naturalisations (environ 11 700 personnes).

En avril 2006, les dispositions du traité sur la libre circulation des personnes originaires de l'UE15/AELE ont été étendues aux dix des nouveaux États membres de l'UE mais elles prévoient un régime de transition qui s'appliquera jusqu'en 2011 aux travailleurs salariés ressortissants de ces États, à l'exception des Chypriotes et des Maltais. Ce régime de transition comporte des contingents, accorde la priorité aux résidents pour l'accès au marché du travail et prévoit un contrôle des salaires et des conditions de travail. Depuis juin 2007, le marché du travail est ouvert à l'UE17 (UE15 ainsi que Chypre et Malte) ainsi qu'aux travailleurs indépendants ressortissants de l'Europe centrale (UE8). Les négociations en vue d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et la Roumanie ont pris fin en

février 2008. Le protocole relatif à cette extension prévoit le maintien pendant sept ans des restrictions nationales relatives à l'accès au marché du travail. A l'échéance de ce régime de transition, une clause de sauvegarde unilatérale autoriserait la Suisse à réintroduire des contingents pendant trois ans en cas d'immigration importante. Le Parlement est appelé à se prononcer sur ce protocole ainsi que le peuple suisse en cas de référendum.

La nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois, les principaux objectifs de la politique d'admission et d'intégration sur le marché du travail ont été intégrés au sein d'une loi. Parmi ses autres dispositions, la nouvelle loi limite l'immigration de travail des ressortissants de pays situés hors de l'Espace économique européen à la main-d'œuvre qualifiée, abolit certains obstacles à la mobilité professionnelle et géographique à l'intérieur de la Suisse, et durcit les mesures contre l'immigration irrégulière, le travail au noir et les mariages de complaisances. En outre, elle prévoit la possibilité de lier l'autorisation de séjour ou l'autorisation de courte durée à la participation à un cours de langue ou à un cours d'intégration, et la conclusion d'une convention d'intégration entre l'autorité et le migrant.

La nouvelle loi sur l'asile entrée en vigueur en 1999 a fait l'objet d'une révision partielle entre 2007 et 2008. Depuis janvier 2008, la procédure d'asile a été simplifiée et accélérée et la procédure d'asile complète similaire à celle pratiquée à l'intérieur du pays est désormais possible dans les aéroports. En outre, un forfait d'intégration est octroyé aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire, de nouveaux modèles de financement entre les cantons et la Confédération ont été mis en place ainsi que le développement des programmes d'aide au retour. Parallèlement à ces modifications législatives, des projets pilotes, à l'instar de l'« apprentissage pour les réfugiés », ont été mis en place.

La mise en œuvre des Accords de Schengen et de Dublin, impliquant, entre autre, la suppression des contrôles des personnes aux frontières à l'intérieur de l'Espace Schengen, et une coopération pour la détermination de l'état responsable de l'examen d'une demande d'asile, est prévue pour l'automne 2008. Depuis leur signature en 2004, la Suisse participe de manière provisoire à tous les groupes de travail et comités relevant de ces sujets au sein de l'Union européenne.

Dans le cadre de la politique d'intégration, des efforts importants ont été engagés dans le domaine des connaissances linguistiques et de la formation par le développement de centres de compétences. Dans ce contexte, d'importants projets de réforme sont en préparation en ce qui concerne notamment la politique des agglomérations et de l'emploi.

Pour en savoir plus...

www.bfm.admin.ch

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	12.5	12.2	12.6	13.7	11.5	13.4	102.7
Sorties	9.6	7.8	6.7	7.1	8.7	6.8	53.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
Travail	1.4	1.6	1.8	1.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	19.7	18.1	25.0	20.9			
Humanitaire	3.3	4.3	4.2	5.0			
Libre circulation	52.4	60.3	66.5	69.9			
Autres	1.9	2.0	2.5	2.4			
Total	78.8	86.3					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	8.6	9.4	9.0			
Stagiaires	..	0.3	0.2	0.3			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	49.3	-	-	-			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	1.8	4.0	6.9			
Autres travailleurs temporaires	..	101.6	112.4	118.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	2.4	2.5	1.3	1.4	3.8	2.3	10.5

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	0.4	3.6	2.4	3.2	2.0	1.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	-0.3	3.0	1.8	2.5	1.7	0.9	33 119
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-	1.0	0.4	2.3	0.7	0.6	4 291
Chômage (% de la population active)	3.3	2.5	4.3	3.8	3.3	3.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	4.7	5.0	6.5	6.4	3.4	7.1	
Accroissement naturel	2.7	2.2	1.6	1.7	2.5	1.5	
Solde migratoire	2.1	2.8	4.8	4.7	0.9	5.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.3	0.3	0.6	0.2	0.3	0.3	5 698
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.7	2.0	2.2	0.9	2.3	1 811
Nationaux	0.3	0.4	0.9	0.6	0.3	0.6	5 985
Étrangers	2.3	1.1	1.1	0.8	0.8	1.4	1 524
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.3	2.1	2.6	3.1	1.6	2.5	46 711
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	85.1	85.8	..	85.7	
Hommes nés à l'étranger	80.7	81.6	..	81.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	73.1	73.7	..	73.2	
Femmes nées à l'étranger	63.0	64.2	..	63.6	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.7	2.4	..	2.7	
Hommes nés à l'étranger	7.8	6.8	..	7.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.7	3.3	..	3.3	
Femmes nées à l'étranger	9.7	9.4	..	9.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442283330811>